

RAPPORT D'ACTIVITES

MASP 2025 SUR L'ANNEE 2024

MASP

LA MASP EN CHIFFRES

TENDANCE GENERALE

En 2024, le nombre de personnes accompagnées au 31 décembre était de 103 MASP (contre 110 en 2023), soit un ratio de 25.75 mesures par délégué en moyenne.

46 nouvelles mesures ont été confiées au service. Sur ces 46 dossiers, 38 mesures ont pu démarrer et 7 mesures n'ont pas pu être ouvertes en raison du refus des bénéficiaires de contractualiser l'accompagnement. 1 mesure a fait l'objet d'une décision d'annulation car une MJAGBF avait été demandée en amont et a démarré concomitamment à la MASP. La MASP n'avait plus de sens.

En totalité, en comptabilisant les entrées, sorties, suivis et mesures non ouvertes, 147 personnes ont été rencontrées par l'équipe.

- Nous avons réceptionné 46 nouvelles mesures en 2024 contre 51 en 2023 soit une baisse de 10%.
- En 2021 et 2022, nous observions des situations très dégradées au démarrage de mesures en particulier sur le volet du logement. En 2024, le nombre de nouvelles mesures concernées par une assignation avait augmenté de 50%. En revanche, les nouvelles mesures concernées par des expulsions avec concours de la force publique avaient fortement diminué. Nous constatons donc que les demandes de MASP sont faites à un stade plus précoce avant que la situation ne soit inextricable au point de vue du logement.
- Nous relevons un contexte de moins en moins favorable en raison des positions des créanciers en particulier de certains bailleurs et de l'ES fournisseur d'énergie. Les délégués ont de plus en plus de mal à négocier des plans d'apurement. Un appui des pouvoirs publics semble incontournable.
- Le montant des dettes à l'ouverture a augmenté de 173% et s'élevait en moyenne à 350.000E contre 202.000E en 2023.
- Nous avons clôturé 45 accompagnements (contre 44 en 2023). La tendance est stable.
- Nous insistons sur la charge de travail en ouverture et fermeture de mesure. En effet, au moment de l'ouverture, le service doit travailler dans l'urgence pour éviter des expulsions, négocier avec le fournisseur d'énergie pour remettre en place l'électricité ou le gaz ou encore pour demander des aides alimentaires voire pour faire des demandes de prêts pauvreté précarité en urgence. En sortie de mesure, dès la fin de la MASP, nous clôturons le dossier et passons le relai. Dans le cadre des MASP qui sont judiciairisées (MJAGBF, MAJ, MPJM), nous sommes tributaires de la réception du jugement et des délais de traitement judiciaire. Les délais ne peuvent pas être anticipés et cela génère une charge de travail que l'on peut qualifier « d'invisible ». En effet, les mandataires qui prennent le relai nous sollicitent souvent lorsque la MASP est déjà sortie des effectifs.

- Depuis 2022, nous partageons le constat que les travailleurs sociaux à l'origine de la demande participent moins à l'ouverture et au rendez-vous de passation de relai. Les motifs sont principalement la difficulté à concilier les disponibilités des personnes accompagnées, des délégués et travailleurs sociaux de secteur, les mouvements au sein de certaines équipes du secteur et les équipes en effectifs réduits.

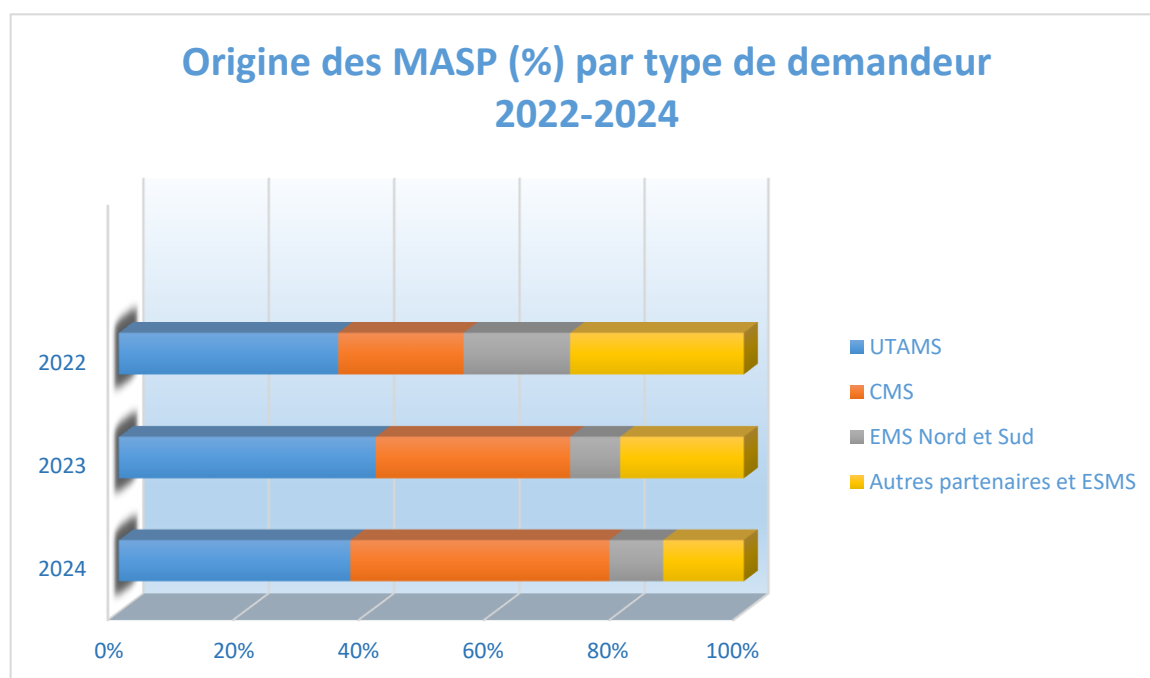
L'enjeu en 2024 était celui de tenir les délais et de continuer à offrir un accompagnement global de qualité aux personnes accompagnées dans un contexte de précarisation grimpante et de multiplicité des problématiques auxquelles répondre.

REPARTITION PAR TERRITOIRE

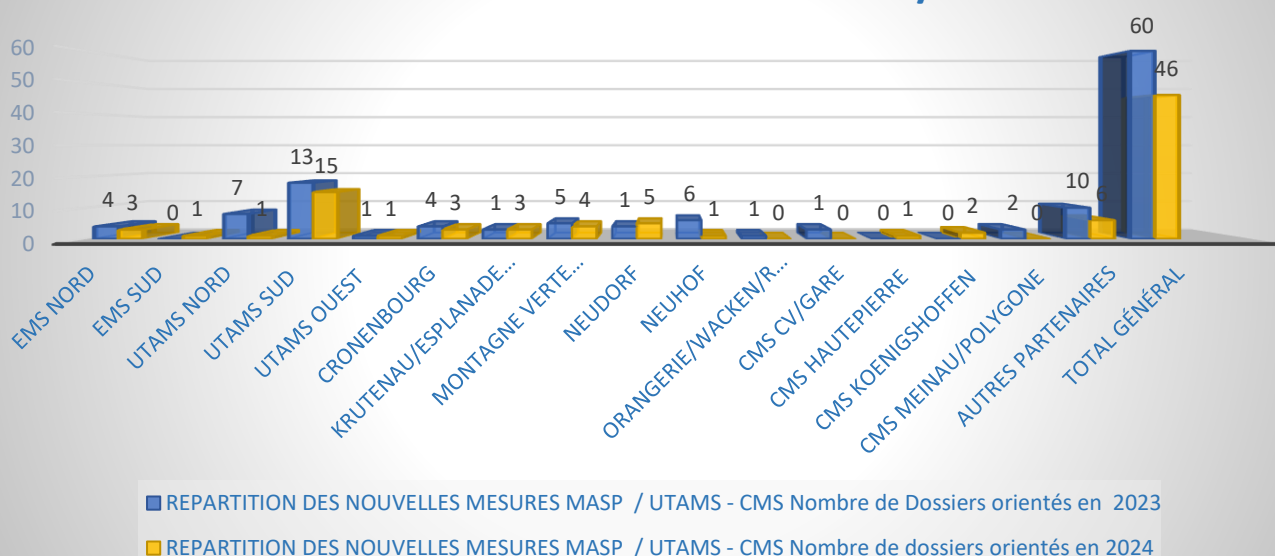
En 2024, les UTAMS sont les principaux demandeurs de MASP, suivis des CMS et des autres partenaires sociaux. Nous relevons une augmentation de 10% de la part des CMS.

L'EMS Sud n'a émis qu'une demande en 2024. Une opération de communication pourrait ainsi être ciblée sur l'EMS Sud en 2024-2025

Les autres partenaires sociaux et médicosociaux sont : le relais social de la Musau, l'association Entraide Le Relais, Horizon Amitié, le service social du CROUS à Strasbourg, Accueil sans Frontière et l'UDAF.



RÉPARTITION DES NOUVELLES MESURES MASP / UTAMS CMS



FOCUS SUR LES FINS DE MESURES

45 fins de mesure en 2024 (contre 44 en 2023)

Les motifs de sortie

- **16 dossiers** soit 35% représentent un retour à une **gestion autonome** (contre 40 % en 2023 et 28 % au niveau national en 2017, cf. DREES, enquête aide sociale) dont :
- **2 dossiers** soit 4% représentent une orientation vers une **MASP simple**
- **3 dossiers** soit 6% représentent un **échec en cours d'accompagnement (opposition, absence de mobilisation ou manque d'évolution)**

Hypothèse d'explication de ce très faible taux d'échec : ce faible taux d'échec témoigne des effets positifs de l'accompagnement socioéducatif mené : accompagnement social, respect de la temporalité des personnes, pédagogie différenciée, mobilisation de la personne à son propre projet et définition d'objectifs réalistes avec la personne.

S'agissant des oppositions au démarrage de mesure : nous relevons un travail autour de l'adhésion des personnes à la MASP2 inégal selon les territoires et situations. Parfois, des réticences, frilosités ou craintes peuvent être dépassées grâce à la pédagogie du délégué qui ouvre la mesure et à l'appui du secteur. D'autres fois, ces freins sont trop forts et aboutissent à la non mise en œuvre de la MASP.

- **13 situations** soit 28% des mesures sorties ont fait l'objet d'une **demande de judiciarisation**
 - Les **MAJ** représentent 13 % **des motifs de sortie**
 - Les **MJPM** représentent 13 % **des motifs de sortie**
 - La **MJAGBF** représente 2 % **des motifs de sortie**

Nos hypothèses d'explication sur le taux global de judiciarisation :

- ✓ Notre volonté partagée avec la CeA d'assurer la continuité des parcours
- ✓ L'utilisation de la MASP comme mesure « d'évaluation –orientation » afin de mieux orienter les suites à donner (PJM ?)
- ✓ La difficulté pour certains secteurs de travailler la judiciarisation

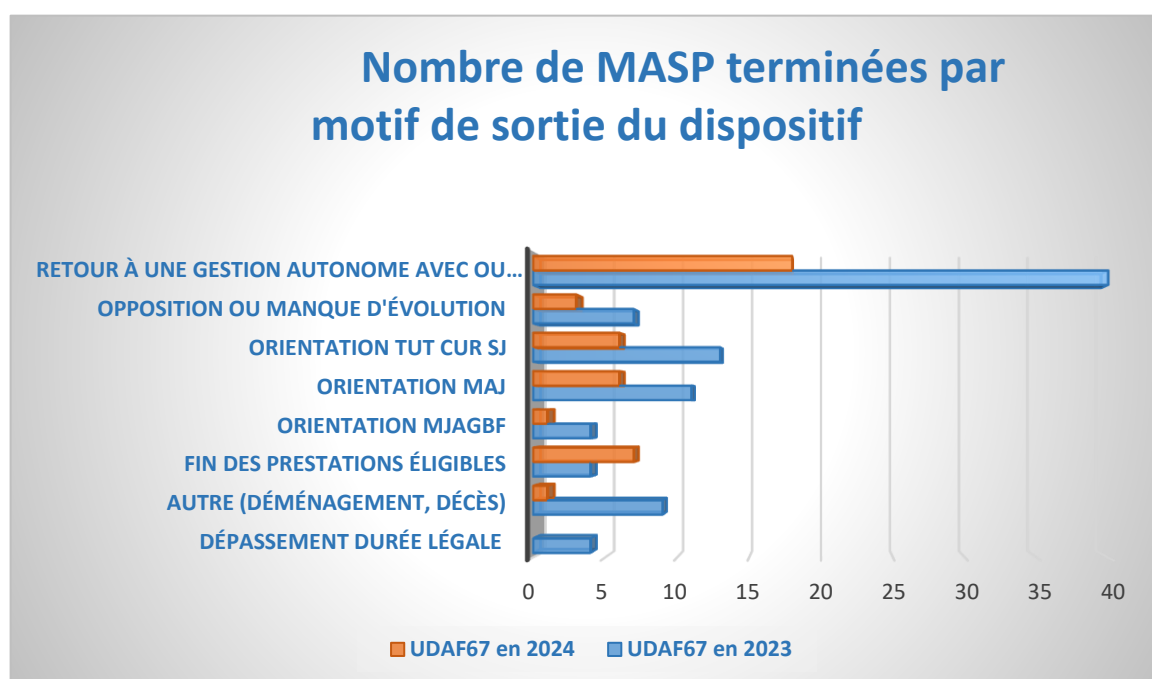
De nombreuses demandes de judiciarisation ont été faites en 2024 et pour lesquelles les audiences n'avaient pas encore eu lieu en 2024. Aussi nous relevons le fait que le taux de judiciarisation est sous-évalué à la date de rédaction du rapport d'activité.

- ✓ En 2023 : nous avons demandé 8 judiciarisations
- ✓ En 2024 : nous avons demandé 22 judiciarisations soit presque le triple

Parmi les mesures pour lesquelles une judiciarisation a été demandée, les magistrats ont suivi nos propositions dans 100 % des cas).

- ✓ **7 dossiers** soit 15 % concernent des **fin de prestations éligibles**
- ✓ **4 dossiers** soit 9 % des MASP sortantes se font pour des **motifs autres** (déménagement, à la demande de l'utilisateur) pour autonomie)

La MASP joue pleinement son rôle de levier dans le retour à l'autonomie budgétaire et d'antichambre de mesures judiciaires plus protectrices et contraignantes.



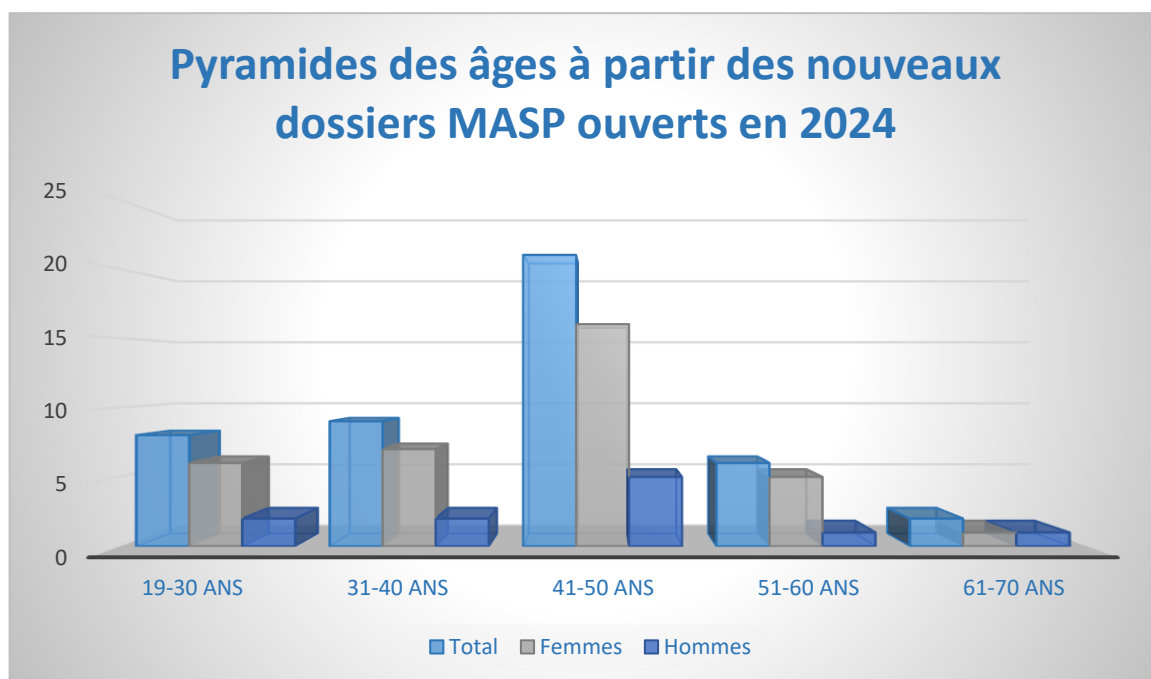
FOCUS SUR LES MESURES NON OUVERTES EN 2024 OU OUVERTES SUR UN TEMPS TROP COURT

7 mesures n'ont pas pu être ouvertes malgré les moyens mis en œuvre en raison d'un refus de contractualisation du public.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Etude faite sur la base de nouvelles MASP entrées en 2024

- Le public féminin est majoritaire : 73 % de femmes contre 26 % d'hommes
- La tranche d'âge majoritaire (femmes et hommes confondus) est celle des 41-50 ans (46 %)
- S'agissant des femmes le public majoritaire a entre 41 et 50 ans (34 %)



LE SERVICE EN QUELQUES MOTS

ADAPTATION ET REMANIEMENT DE L'EQUIPE EN 2024

Mouvements RH et évènements marquants. Un congés maternité (à compter d'août) a été remplacé courant septembre. Un temps d'appropriation et de formation a été nécessaire. Fin décembre, un professionnel en poste depuis 15 ans a annoncé son départ pour janvier 2025. L'équipe s'est à chaque fois mobilisée pour prendre en charge les dossiers et les urgences durant les temps de vacance.

Le soutien aux pratiques professionnelles et les formations suivies :

- Un Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle (1x / 6 sem.)
- Un après-midi formation animée par la CAF sur le contrôle RSA le 26/03
- Une session de formation animée par le SIAO sur la SI SIAO et sur le circuit d'instruction d'une demande SIAO et les grands enjeux liés à l'hébergement / logement accompagné sur le territoire
- Les webinaires sur l'utilisation et les nouveautés du logiciel métier Evolution
- Les webinaires sur Job connexion et les nouveautés relatives au RSA
- Webinaire sur l'ASPA dispensé par la CARSAT le 21/06

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES EN 2024

➤ Les rencontres régulières

- La CAF : rythme trimestriel
- La participation aux Copils de Kaltenhouse
- ES : développement d'un partenariat spécifique

➤ Les rencontres ponctuelles

- Le SIAO le 16/01
- L'UTAMS Nord équipe Haguenau le 26/11
- L'UTAMS Nord équipe Campagne le 12/11
- Alsace Habitat le 22/02

➤ Les partenariats à finaliser en 2025 et à développer :

- ES
- AXA
- Une rencontre avec les CMS de l'EMS

- Les représentations : le service est représenté aux Ccapex par sous-arrondissements, au Copil maintien dans les lieux, à la Ccapex plénière et à la commission de surendettement de la banque de France.

L'INSTANCE MENSUELLE DE SUIVI DES MASP CEA UDAF 67 ET 68

Les situations font l'objet d'un échange et d'un suivi selon un canevas et des items repérés au préalable.

LES FREINS A L'EXERCICE DES MISSIONS

- La difficulté à recruter et à fidéliser les délégués MASP
- Les profils des publics :
 - Des situations dégradées dès l'ouverture
 - La barrière de la langue et la difficulté à s'approprier le système administratif ; Ces situations nécessitent du temps et requièrent de passer par un interprète ou des outils de traduction qui ne permettent pas toujours de transmettre des compétences de façon très fine
 - Un public avec un profil vulnérable plus important qu'il y a quelques années
 - Des situations dans lesquelles une altération des facultés est à faire constater et
 - Des difficultés récurrentes pour le public à se mobiliser et à se saisir de la mesure
- La contractualisation assurée par les délégués qui se heurtent à un manque d'adhésion
- Les difficultés accentuées d'engager des négociations par des plans d'apurement avec les créanciers notamment les bailleurs et ES. C'est dans ce cadre que des partenariats ont été engagés avec ES, Ophéa et Alsace Habitat.
- La longueur des délais de traitement judiciaires lors des demandes de judiciarisations (MAJ, tutelles et curatelles)
- Des échéances courtes (6 ou 9 mois qui génèrent de facto plus de rédactions de bilans)

LES POINTS FORTS DANS L'EXERCICE DES MISSIONS

- Une action socioéducative adaptée et individualisée aux profils des personnes accompagnées
- Le sens est mis dans la manière dont sont exercées les mesures
- Une capacité à instaurer une relation de confiance avec le public tout en responsabilisant
- Des accompagnements globaux, une reconnaissance du travail accompli par les partenaires et acteurs de terrain
- Une complémentarité dans nos interventions avec d'autres acteurs.
- Une équipe solidaire

FOCUS sur la référence RsA : deux dispositifs fusionnés en 1 : la référence RsA pour les CER dits sociaux est confiée au délégué référent de la MASP avec gestion.

Depuis 2022, la référence MASP vaut référence RsA pour les Contrats d'Engagement Réciproques (CER) dits « sociaux » c'est-à-dire sans objectif d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires. Nous utilisons Jobconnexion.

Cette nouvelle référence ne s'est pas accompagnée d'une fusion des outils. Dès lors, elle alourdit la charge de travail des professionnels de l'Udaf.

Afin d'optimiser le temps de travail, l'idéal serait que le contrat MASP vaille contrat RSA sans avoir besoin d'utiliser la plateforme Job connexion. Une demande de réorientation accompagnée du bilan de fin MASP pourrait par exemple se faire à l'issue définitive de la MASP2 à l'instar de France travail pour qui leur contrat interne vaut contrat RSA.

	OBJECTIFS 2025-2026
Mise en œuvre du marché public et préparation de celui de 2026	Définir notre offre en vue de la réponse au prochain appel à marché Garantir les accompagnements dans le respect du marché public tout en simplifiant et rationalisant les process et outils. (Par exemple : réfléchir à la simplification de la trame du bilan en lien avec la CeA et l'Udaf 68) Optimiser la référence RSA pour les CER dits sociaux et la réorientation : Réinterroger les outils ?
Axe accompagnement des personnes	Adapter davantage La fréquence des visites à domicile et les modalités d'échange avec les personnes accompagnées à leurs besoins réels Définir les objectifs prioritaires et les individualiser (circonscrire dans le temps, cibler) Développer l'évaluation en vue de réorienter plus rapidement les personnes vers une mesure judiciaire si elle paraît pertinente au profil
Axe partenarial	Communiquer auprès des travailleurs sociaux de terrain en vue de faire connaître la mesure aux nouveaux professionnels et d'expliquer la singularité de la MASP et son articulation avec d'autres mesures. Présenter les MASP avec gestion à l'UT EMS Sud qui n'a fait aucune demande en 2024 Poursuivre le travail de partenariat avec la CAF en vue de s'approprier les évolutions (ex déclaration à la source) et de maintenir des délais adéquats dans l'ouverture et la clôture de mesures Finaliser le conventionnement avec l'ES
Axe éthique et bientraitance	Evaluer les modalités de l'analyse de la pratique pour les professionnels et réajuster si nécessaire
Axe qualité	Reprise du travail sur le projet des services en déclinaison du projet associatif à venir en 2025 Recruter, fidéliser et stabiliser l'équipe Développer la transversalité au sein du Service et entre services de l'Udaf Travailler à l'harmonisation des pratiques au sein du service accompagnement et avec l'Udaf 38 Réajuster l'organisation du service accompagnement pour renforcer la continuité de service et la mise en œuvre des mesures Ouvrir le service sur l'extérieur notamment en resserrant les liens opérationnels et quotidiens avec les UTAMS et CMS Soutenir les pratiques professionnelles par le biais de formations collectives et individuelles suite aux entretiens professionnels